Création du cimetière de Saint Mathieu...





Par Alain GIBAUD Conseiller municipal délégué à la Valorisation du Patrimoine

n Février 1869, Monsieur le Maire relaie l'avis général des gens du village du haut disant que le cimetière actuel de la commune, situé à Pourols, est bien trop éloigné de Saint-Mathieu, secteur le plus peuplé. D'autant que dans les « saisons pressantes du ver à soie (activité très développée à l'époque), de la moisson, des vendanges ou des semences, on ne trouve parfois pas assez d'hommes disponibles pour porter les corps ».

Les habitants de Saint-Mathieu réclament donc la création d'un nouveau cimetière près de chez eux. à leurs frais. sans demander la moindre indemnité à la commune. Adopté par 5 voix contre les 4 de Tréviers

Au cours de la séance du 31 mars, le Maire présente les plans, devis et... une protestation envoyée au préfet par les quatre conseillers de Tréviers qui refusent la création d'un nouveau cimetière. Après examen, la protestation ne va pas être prise en considération car « n'émanant que de la minorité du conseil » (!). trop tardive, et plutôt étonnante car cette création d'un cimetière ne serait aucunement préjudiciable aux pétitionnaires qui à la limite n'ont même pas à se sentir concernés.

Rejet de la protestation par 6 voix contre 3, le conseiller Charles Brun ayant apparemment revu sa position au dernier moment. Le cimetière du haut va finalement voir le jour et recevoir ses premiers occupants.

Des années plus tard, en ce 20 mars 1886, on décide des tarifs et emplacements de concessions familiales lors d'un conseil municipal... où ne siègent que les élus de Saint-Mathieu.

Le 5 mai 1872, on entend parler pour la première fois (et pas la dernière) de la « donation Vieille ». Le dénommé Louis Vieille a fait donation entre vifs à la commune « et pour la section de cette commune appelée Saint-Mathieu », de deux maisons et d'un iardin devant être affectés à l'établissement d'un presbytère. En contrepartie, la commune devra « durant 50 ans, faire dire 12 messes par an pour le repos de son âme ». Donation acceptée par 6 voix de Saint-Mathieu contre 4 de Tréviers, bref, la routine...

(à suivre)